

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_138

Objet : Budget supplémentaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Dominique GUERIN étant absent.

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° VA_DEL2023_19 du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° VA_DEL2023_73 du 27 juin 2023 approuvant le compte administratif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n° VA_DEL2023_74 du 27 juin 2023 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Vu le rapport joint et le document budgétaire correspondant présenté selon cadre prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 12 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'adopter le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2023 équilibré à 7 132 083,72 € en section de fonctionnement et 19 619 032,13 € en section d'investissement ;**
- **d'attribuer au Centre communal d'action sociale de la Ville une subvention de 200 000 € destinée à l'EHPAD du Moulin d'Ascq, une subvention de 208 514 € destinée au Service d'Aide à Domicile, une subvention de 65 342 € destinée au Programme de réussite éducative (DRE).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence

BARISEAU, Violette SALANON ayant voté contre, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198705-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023



Budget ville – Budget supplémentaire 2023

Rapport de présentation

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière du budget primitif, dont l'objectif essentiel est :

- De reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent et les reports de crédit.
- D'ajuster les crédits votés au budget primitif tant au niveau des recettes, par la mise à jour des ouvertures de crédits en fonction d'informations reçues et d'événements intervenus depuis le vote du budget primitif, qu'au niveau des dépenses par des virements de crédits entre chapitres.

Le budget supplémentaire reste fidèle aux axes structurants définis lors de l'adoption du budget primitif 2023, à savoir :

- La préservation et le renforcement du « modèle villeneuvois » de ville solidaire, à haut niveau de service public, riche d'un tissu associatif dense et diversifié, qui se distingue par son dynamisme et son attractivité dans un cadre de ville nature, forte de sa trame verte et bleue,
- L'amplification de son action pour faire face à l'urgence climatique. Avec ses espaces boisés et végétalisés, ses lacs et ses terres agricoles, la ville entend poursuivre le développement de son concept de ville nature et nourricière,
- Faire face aux conséquences des crises sanitaire, géopolitique, sociale qui marquent le contexte du moment.

1) Inscription des résultats antérieurs et des restes à réaliser

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° VA_DEL2023_74 du 27 juin 2023, l'affectation du résultat de l'exercice 2022 dans les conditions ci-dessous :

- Le résultat définitif de la section de fonctionnement au terme de l'exercice 2022 s'élève à 20 478 129,69€.
- Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à – 2 984 731,34€, à ouvrir en dépenses au compte 001.
- Le solde des restes à réaliser est déficitaire de - 10 627 201,21€, ce qui porte le besoin de financement en investissement à 13 611 932,55 €.
- L'équilibre de la section d'investissement conduit donc à affecter la somme de 13 611 932,55€ au compte 1068 afin de couvrir ce besoin de financement.

Le résultat disponible pour le financement du budget supplémentaire est de 6 866 197,14€, inscrits au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Rappel du compte administratif 2022 :

	en milliers d'euros	Réalisé 2022	Restes à réaliser	Total
Fonctionnement				
	Recettes de fonctionnement	105 562,1		105 562,1
-	Dépenses de fonctionnement	93 655,5		93 655,5
=	Résultat de l'exercice 2022	11 906,6		11 906,6
+	Résultats cumulés antérieurs	18 934,8		18 934,8
-	Affectation en investissement	10 363,3		10 363,3
=	Résultat de clôture	20 478,1		20 478,1
Investissement				
	Recettes d'investissement	24 918,8	6 504,6	31 423,4
-	Dépenses d'investissement	28 847,5	17 131,8	45 979,4
=	Résultat de l'exercice 2022	-3 928,7	-10 627,2	-14 555,9
+	Résultats cumulés antérieurs	944,0		944,0
=	Résultat de clôture	-2 984,7	-10 627,2	-13 611,9
Résultat global				
	Résultat disponible	17 493,4	-10 627,2	6 866,2

2) Ajustements budgétaires proposés pour la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : + 286 886,58€

- Ajustements dotations
 - o Légère évolution de la dotation forfaitaire +1977€ et de la Dotation Nationale de Péréquation +15 016€
 - o Diminution de la Dotation de Solidarité Urbaine - 24 285€
- FCTVA + 87 016 €
- Indemnités de sinistres
 - o Contentieux DOJO : signature d'un protocole transactionnel +48 264,12€
 - o Sinistre véhicule de police vandalisé + 10 500€ qui viennent compenser l'achat d'un nouveau véhicule
 - o Marché d'exploitation de chauffage, bilan exploitation années précédentes : recette de 97 397€
- Recettes de subvention : Archives (numérisation diapositives), DRAC : + 8 000€

Dépenses de fonctionnement : + 1 926 683€

- Charges à caractère général : 869 627€

Elles sont principalement constituées par les dépenses concernant les fluides par ajustement du budget électricité (550 000€). La ville a confié à travers le marché global de performance énergétique la fourniture de gaz et d'électricité à l'exploitant de chauffage. A ce jour, le gouvernement n'a pas traité le cas des collectivités achetant l'électricité nécessaire à leurs propres besoins au travers de contrats de prestations de service. Aussi la ville ne peut bénéficier du bouclier tarifaire instauré en début d'année.

Compte tenu du changement de prestataire, de l'absence de bouclier tarifaire et de l'augmentation de l'électricité en cours d'année, il convient d'ajuster la dépense en conséquence.

Un accompagnement plus poussé a été demandé au bureau d'études pour mise en place et suivi des marchés de chauffage et de performance énergétique (45 000€).

Le reste des dépenses se ventile comme suit :

- Des réajustements de crédits sur des lignes ayant servi à financer des actions festives menées par la maison de quartier de J. Brel au sein du quartier du pont de bois : roulotte urbaine, inauguration du square Brassens. L'ouverture du groupe scolaire J. Jaurès a nécessité un nettoyage spécifique. Des opérations de gardiennage ont dû être renforcées lors de la période estivale au CNB. Total : 32 500€
 - Ajustements liées à l'activité des services et hausse des tarifs
 - Ces hausses concernent des produits d'entretien (27 000€), les transports, le carburant, la restauration, impression de la tribune (protocole transactionnel)
 - La prise en compte de nouveaux espaces dans les marchés d'entretien (Haute Borne, J. Baker, GS J. Jaurès)
 - L'intensification des actions dans le développement durable : reprogrammation et gradation de l'éclairage public
 - Le paiement d'honoraires pour des contentieux en cours (école de musique, restauration, protection fonctionnelle) 18 800 €
 - L'organisation des événements sportifs entraînent des coûts supplémentaires de communication qui sont par ailleurs compensés par des non dépenses (montgolfière, maintenance sur matériel imprimerie) (*virements de crédits possibles*)
- Subventions : 747 156€
 - o Subventions à caractère sportif : 213 000 €
 - ESBVA LM : 100 000 €
 - Stade villeneuvois : 25 000 €
 - LM HBCV : 40 000 €
- Ces subventions concernent le démarrage de la saison, s'y ajoutent les subventions exceptionnelles :

- ESBVA pour Euroligue 20 000€
 - FOS tennis – fluides 28 000€
 - Subvention au profit du CCAS (note spécifique) : 473 856€
 - EHPAD 200 000€ (subvention d'équilibre)
 - SAD 208 514€ (subvention d'équilibre)
 - PRE 65 342€ (financement Ville non inclus dans subvention CCAS)
- Autres subventions :
- Culturelles : 2 700€
 - Avenir musical d'Ascq : 1000€ exceptionnel pour concert Sainte Cécile
 - Philharmonie d'Ascq : 1 700€ pour cours de clarinette
 - Vie associative :
 - LARC pour 30 000€
 - Affaires scolaires : 7 100€
 - Ecoles privées : ajustement sur les effectifs et taux applicable
 - CCAS : 10 000 €
 - Restaurants du cœur – subvention exceptionnelle
 - Juridique : 10 000€
 - Charge exceptionnelle pour indemnisation d'un agent
 - Développement économique : 10 000€
 - Les comptoirs de la solidarité –subvention exceptionnelle
- Opérations équilibrées en dépense et recette
- Contrat de ville :
- CAL du Pont de Bois – sport JO 2024 8 000€
 - CAL du Pont de bois – chantier de réhabilitation 4 000€
 - Ferme d'en haut – nos petites histoires de vie 10 000€
- Opérations d'ordre pour 300 000 € (amortissement)

Récapitulatif par chapitre de la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé Chapitre	Dépense	Recette
002	Résultat de fonctionnement reporté		6 866 197,14
74	Dotations et participations		109 724,29
75	Autres produits de gestion courante		156 162,29
023	Virement à la section d'investissement	5 205 400,72	
011	Charges à caractère général	869 527,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	757 156,00	
		7 132 083,72	7 132 083,72

2) Ajustements budgétaires proposés pour la section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Ajustement FCTVA + 125 732,90€
- Redevance électricité R2 + 61 325€
- Recettes liées à opérations de travaux :

MEL	videoprotection événements sportifs		61 677,37
Etat	videoprotection événements sportifs		108 476,00
département	vidéoprotection abords etbs scolaires		25 000,00
MEL	vidéoprotection - phase 4		91 968,96
MEL	Etude faisabilité géothermie GS Calmette		54 775,00
GIP France 23	stade théry - terrain- fonds héritage - rugby 2023		50 000,00
MEL	stade théry - rénovation terrain rugby 2023		78 932,88
Etat - politique de la ville	GS B Vian - végétalisation et déminéralisation		89 584,00
Etat - politique de la ville	maternelle J. Verne - réfection toiture étanchéité		86 959,00
Etat - DSIL	maternelle J. Verne - réfection toiture étanchéité		86 959,00
		S/total	734 332,21

- Dotation aux amortissements (opération d'ordre) : 300 000€

Dépenses d'investissement :

Hors reprise du solde d'investissement et des restes à réaliser, les dépenses nouvelles en investissement représentent une réduction de -497 539,60€, contraction faite des inscriptions nouvelles et des crédits libérés.

récapitulatif	montant
achat de terrains	701 500,00
matériel et outillage	169 665,00
véhicules	47 100,00
travaux de voirie	165 000,00
travaux de bâtiment	207 000,00
opérations	126 980,00
opératin financière	123 000,00
	1 540 245,00
crédits libérés	-2 037 784,60
total investissement	-497 539,60

- Dans le cadre de la politique de la ville nature et nourricière achat d'un terrain rue du Maréchal Joffre pour 631 500€ et complément de 70 000€ pour parcelles de terrain avenue du pont de bois
- Achat de matériel : demande d'achat d'une scène extérieure pour les grandes manifestations pour 80 000€ et de procéder à la restauration des grisailles de l'église de Flers Bourg pour 50 000€
- Opération financière – adhésion agence France locale

Récapitulatif par chapitre de la section d'investissement :

Chapitre	Libellé Chapitre	Dépense	Recette
021	Virement de la section de fonctionnement		5 205 400,72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		13 737 665,45
13	Subventions d'investissement		795 657,21
16	Emprunts et dettes assimilées		-6 924 330,43
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 984 731,34	
20	Immobilisations incorporelles	-273 364,78	
204	Subventions d'équipement versées	-70 000,00	
21	Immobilisations corporelles	796 469,54	
23	Immobilisations en cours	-1 073 644,36	
26	Participations et créances rattachées à des participations	123 000,00	
		2 487 191,74	13 114 392,95
	<i>Reprise des reports</i>	<i>17 131 840,39</i>	<i>6 504 639,18</i>
		<i>19 619 032,13</i>	<i>19 619 032,13</i>

En fonction des inscriptions actuelles les équilibres du BS sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	D	R	D	R
BS	1 926 683,00	265 886,58	- 497 539,60	1 221 390,11
Résultat		6 866 197,14		
Total général	1 926 683,00	7 132 083,72	- 497 539,60	1 221 390,11
Equilibre entre sections		5 205 400,72		1 718 929,71
Virement entre sections	-1 718 929,71			-1 718 929,71
Diminution emprunt prévisionnel				6 924 330,43

Ajustement du niveau de l'emprunt 2023

L'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2023 s'élève à 16 006 408,00€. Compte tenu de la reprise de résultat et des inscriptions nouvelles au budget supplémentaire, cet emprunt peut être réduit de 6 924 330,43€, soit un nouveau montant d'emprunt de 9 082 077,57€.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 12,4 M€.